

Caurel

Bulletin Municipal N°12



Décembre 2024



Le mot du maire :

Chères Caurelloises, Chers Caurellois, Chers Amis,

C'est avec un immense plaisir que je vous présente notre 12^{ème} bulletin municipal, celui de décembre 2024 !

Bulletin préparé, une nouvelle fois par Jodie et la commission communication qui ont effectué un gros travail de recherche et de préparation.

Malgré une météo défavorable, le site de Beau-Rivage a eu une fréquentation touristique correcte, grâce à toutes les animations à disposition (pédalo, canoë, paddle, ski nautique, bouée tractée, bateaux électriques), sans oublier les restaurants l'Embarcadère, le nouveau restaurant le Beau Rivage ainsi que le snack, La Dame du Lac, du Domaine de Guerlédan.

Les travaux commencés en 2023 ont été finalisés en 2024.

- Travaux dans le haut du cimetière avec l'apport de terre végétale et le semis de gazon. Reste la mise en place de deux bancs et de quelques plantations.
- Rénovation de la salle des fêtes.
- Rénovation du four à pain, reste l'aménagement extérieur.
- Déplacement du radar pédagogique à Kergoff.
- Abaissement de la vitesse à 30km/h sur les routes principales de la commune.
- Les travaux de voirie route des granges, de la première partie de l'impasse Lein-Ker et de la première tranche de la rue de la Fontaine.

Pour 2025, sont prévus :

- La finition des travaux de voirie Impasse Lein-Ker jusqu'à la Lande de St Golven.
- Le remplacement de la canalisation d'eau potable rue de la Fontaine avant de terminer les travaux de voirie.

En 2025, chaque habitation devra avoir son numéro et son nom de rue. Un important travail réalisé avec la Poste permettra que cela soit effectif dans quelques semaines.

Concernant la passerelle Himalayenne qui doit relier Guerlédan au bois de Caurel avec une vue imprenable sur le barrage et après la fin de l'enquête publique où de nombreuses Caurelloises et de nombreux Caurellois ont pu s'exprimer, (hélas souvent de façon anonyme...). Le projet devrait suivre son cours avec l'accord du propriétaire du bois de Caurel.

En cette période festive, je me permets de vous adresser au nom de l'ensemble des Élus et des Agents communaux de Caurel, mes meilleurs vœux de bonheur pour 2025 : des vœux de confiance, d'espoir et d'optimisme et surtout des vœux de très bonne santé pour vous tous et ceux qui vous sont proches.

Que cette nouvelle année nous apporte la paix. Les conflits en Ukraine et au Proche Orient nous montrent, une fois de plus, la chance que nous avons de vivre dans un pays de liberté et de démocratie, ne l'oublions jamais.

Je vous invite dès maintenant à la cérémonie des vœux de la Municipalité qui se déroulera le dimanche 19 janvier prochain à 11h à la salle des fêtes. Des invitations seront distribuées prochainement dans vos boîtes aux lettres. Venez nombreux, on compte sur vous.

Pour terminer, je profite de ces quelques lignes pour remercier mes Adjoints, les Conseillers Municipaux ainsi que tout le personnel communal. Je n'oublie pas les bénévoles toujours disponibles et nous en avons vraiment besoin pour nous aider dans l'entretien de la commune. Un grand merci à eux.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente année 2025, et surtout prenez bien soin de vous et de vos proches.

Bien amicalement,
Jean-Louis Martigné

Les informations contenues dans ce bulletin sont correctes au moment de la publication. Merci à Corentin Thieffin pour la photo de couverture.

Infos Locales :

Urbanisme :

- 27 demandes de certificats d'urbanisme
- 5 demandes de permis de construire
- 17 déclarations préalables de travaux

Etat civil :

- 1 naissance
- 1 mariage
- 1 PACS
- 4 décès

Hommage à Jacqui Le Doran :

C'est avec tristesse que nous vous faisons part du décès de l'ancien maire de Caurel, Monsieur Jacqui Le Doran, le 18 novembre 2024 à l'âge de 93 ans. Monsieur Le Doran a été maire de la commune de 1992 à 2001.



« Jacqui a été adjoint au Maire de Caurel de 1989 à 1992, puis Maire de Caurel de 1992 à 2001. J'ai été son adjoint au second mandat. Jacqui a été un maire très actif. Il est à l'origine de plusieurs projets dont l'acquisition et la rénovation de bâtiments pour la location et la mairie. Il a eu aussi à gérer le conflit qui régnait à l'époque concernant la déviation de Caurel. Merci pour tout ce que tu as fait pour la commune.

Repose en paix. »

Michel Cojean, conseiller municipal.

Le restaurant Le Beau Rivage :

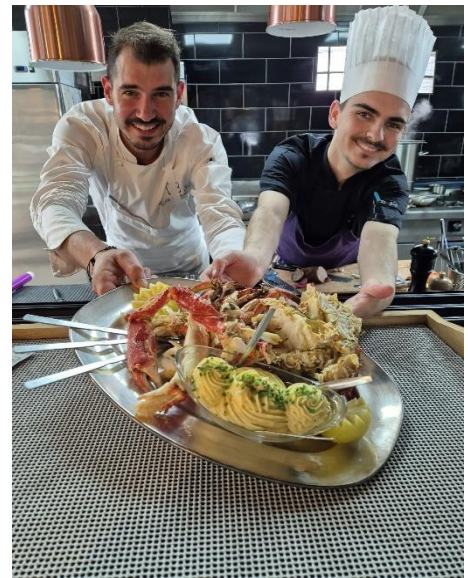


Le restaurant le Beau Rivage, établissement emblématique près du bord du lac de Guerlédan, a été repris le 21 septembre 2023 par Teddy Le Padellec. Chef cuisinier originaire du centre Bretagne, il a démarré ses travaux en octobre 2023 pour une ouverture le 28 juin 2024.

Son projet était d'ouvrir une table chaleureuse avec une cuisine gourmande, bistronomique et locale. À ses côtés, on retrouve 2 cheffes de salle, 1 barman, son second de cuisine, 1 pâtissier et un commis de cuisine.



Le restaurant Le Beau Rivage est ouvert en hiver, du mercredi au dimanche, midi et soir et sera ouvert 7j/7 pour la période estivale. En cette période, vous pourrez également profiter des 3 terrasses avec la partie brasero.



Le Chef Teddy Le Padellec, Xavier, Aimeric, Lorraine, Edwin, Lauriane et Eloïse vous remercient

pour ces premiers mois d'ouverture et seront heureux de vous accueillir et de vous accompagner pour vos prochains repas en famille ou entre amis.



Téléphone : 02 96 28 52 15
Suivez sur : Facebook et
Instagram 'restaurant. Le
beaurivage.caurel'.

Le snack et les bateaux électriques du Domaine de Guerlédan :



Depuis mars 2024, le Domaine de Guerlédan a un nouveau propriétaire, Monsieur Michaël Pastore. Très enthousiaste du site de Beau Rivage, cette année il a créé en plus, deux nouveautés : le Snack « La Dame du Lac » et des Bateaux Électriques en location « Breizh e-Boats » au bord du lac. Il explique :

Depuis cet été, nous avons mis en place deux activités à Beau Rivage, un Snack et des Bateaux Électriques en location. Notre volonté première était de répondre aux attentes des visiteurs et de renforcer l'attractivité de ce site magnifique. Nous avons aussi le souhait que ces activités soient économiquement abordables pour tous, ainsi nous avons fait en sorte de proposer des tarifs très raisonnables qui vous permettront de pouvoir en profiter à plusieurs, sans ruiner votre budget.

Avec le Snack « La Dame du Lac », nous proposons une restauration rapide, familiale, simple



et de qualité. Vous y trouverez du salé comme du sucré : galette saucisse, frites (à la graisse de bœuf), tacos, panini, gaufres, crêpes, glaces à l'italienne,

bière pression et softs. La totalité de nos produits sont majoritairement locaux, avec des nouveautés pour l'été 2025.



Avec les bateaux « Breizh e-Boats », nous vous proposons un véritable moment suspendu pour découvrir notre merveilleux Lac de Guerlédan. Nos bateaux sont sans permis, accessibles à tous et très sécurisés. Vous pourrez découvrir



le Lac dans sa globalité, en famille, entre amis ou en amoureux (nouveau 2025), avec également la possibilité d'y prendre l'apéro, un goûter ou même d'y pique-niquer.

Enfin, si vous souhaitez prolonger votre séjour, le Domaine de Guerlédan vous accueille toute l'année dans des Chalets Premium Grand Confort avec vue sur le lac et entièrement équipés.

Pour plus d'informations : www.domainedeguerledan.fr

Gîte communal de Caurel et annexe :

La commune de Caurel a de la chance d'avoir deux hébergements pour les locations de vacances courte durée. Le gîte et son annexe sont situés dans le bourg de Caurel, à côté de la salle des fêtes. Les deux hébergements sont ouverts toute l'année. Les locations sont gérées par Maryannick Le Cam, elle est responsable des réservations, de l'accueil et du nettoyage.



Le gîte d'étape peut accueillir 15 personnes. Il est composé de 2 chambres de 6 lits (3 lits superposés) et une troisième chambre de 4 lits (2 lits superposés) accessible aux personnes à mobilité réduite. Chaque chambre dispose de sa propre salle de douche.



torchons.

Il y a une cuisine commune qui est bien équipée et lumineuse. L'équipement comprend un micro-ondes, une plaque à induction, un four, un réfrigérateur-congélateur, une bouilloire, une machine à café Tassimo, une cafetière et un téléviseur à écran plat. Des produits de nettoyage sont également fournis ainsi que des



coin de cuisine équipée, est spacieux et lumineux.

L'annexe du gîte, pour 5 personnes, est située au premier étage du même bâtiment. L'annexe dispose d'une chambre familiale (4 lits simples et 1 clic-clac) et une salle de douche. Le salon, avec un



Le drap-housse ainsi que la taie de traversin sont fournis, les vacanciers sont priés d'apporter leur propre sac de couchage et des serviettes. Le wifi est disponible. Les deux hébergements sont situés dans un bâtiment non-fumeur et les animaux ne sont pas acceptés. Pour les deux hébergements, un local à vélo qui ferme à clé (le local pourrait également stocker des kayaks) est mis à disposition. Pour les cavaliers, il y a 3 terrains à proximité du gîte qui peuvent accueillir des chevaux, mais les propriétaires doivent apporter leur propre clôture de sécurité.

Tarif par nuit par personne (qui comprend la taxe de séjour) :

Le gîte d'étape	
Age	Tarif
0-4 ans	Gratuit
4-10 ans	9 €
Plus de 10 ans	18.60 €

L'annexe	
Age	Tarif
0-4 ans	Gratuit
4-10 ans	9 €
Plus de 10 ans	19.60 €

Dans une bonne année les deux hébergements sont complets pour 150 nuits dans l'année. Pour toutes réservations, merci de contacter Mme Maryannick Le Cam.

Les artisans d'art à Caurel :

Les artisans Caurellois ont organisé les 9 et 10 décembre 2023 le 1er marché de Noël. Avec un esprit professionnel et très convivial autour de crêpes, gâteaux et chocolat chaud..., cet évènement a connu un grand succès.



Les artisans avec Mr. Le Maire

Étaient présents en tant qu'exposant organisateur :

- La verrerie de Guerlédan, avec les objets et bijoux en verre de toutes les couleurs de Sue
- La ferronnerie d'art de Nico, avec ses manges debout et objets de décoration en métal
- L'atelier Karac'terre de Sabina avec ses céramiques aux teintes douces et zen
- Les maroquinerie d'Iris et Hortense avec entre autres les créations de sacs de Véronique Lava
- Les meubles et objets anciens rénovés par les Relookings de Maryse qui accompagne aussi vos propres projets

En tant qu'invités :

- Michel Menguy et ses photos du lac de Guerlédan et de ses abords
- Jean Lesoen, Karine Degunst venus présenter leurs livres
- Gill Baratt, artiste peintre venue présenter ses tableaux et ses cartes postales
- Jean Luc Chev , cin aste des gueules bleues.

Cet  v nement est reconduit les 14 et 15 d cembre 2024.



Les amis de la paroisse :



En jours d'été, notre église est de plus en plus fréquentée par des visiteurs qui viennent parfois de régions éloignées, voire d'autres pays ; certains sont là pour une pensée à un évènement particulier ou à un proche. Tous, par leurs témoignages sur le livre d'or, expriment l'intérêt qu'ils ont à entrer dans notre église.

L'entretien et le fleurissement sont assurés par une équipe de bénévoles soucieux de rendre notre église accueillante. Le sol sous l'autel a été repeint ; les frais engagés pour cette réfection comme pour l'entretien des cloches sont à la charge de la commune, ainsi que l'électricité.

Dorénavant, une messe est célébrée à Caurel tous les mois, le samedi soir ; ainsi le nombre de fidèles est plus important qu'auparavant pour la messe de semaine.

Les personnes ne pouvant se déplacer et souhaitant recevoir la communion peuvent contacter Mireille Le Meur qui la porte le dimanche.

Les rencontres halieutiques Bretonnes :

La troisième édition des Rencontres Halieutiques Bretonnes s'est déroulée à Beau Rivage le samedi 12 octobre 2024. Organisé par la Fédération de pêche des Côtes-d'Armor et l'AAPPMA de Guerlédan, 72 pêcheurs étaient présents pour une journée de pêche. Avec 5 400 points, l'équipe de Sylvie Hamon et Jean-Marc Pampanay a pris la première place du challenge. Pendant la journée, 62 poissons ont été pris :

Plus gros brochet : 84 cm

Plus gros sandre : 69 cm.

Plus grosse perche : 37 cm

Plus gros silure : 95 cm



(photo : Jean LESOEN)

La collecte des déchets évolue :

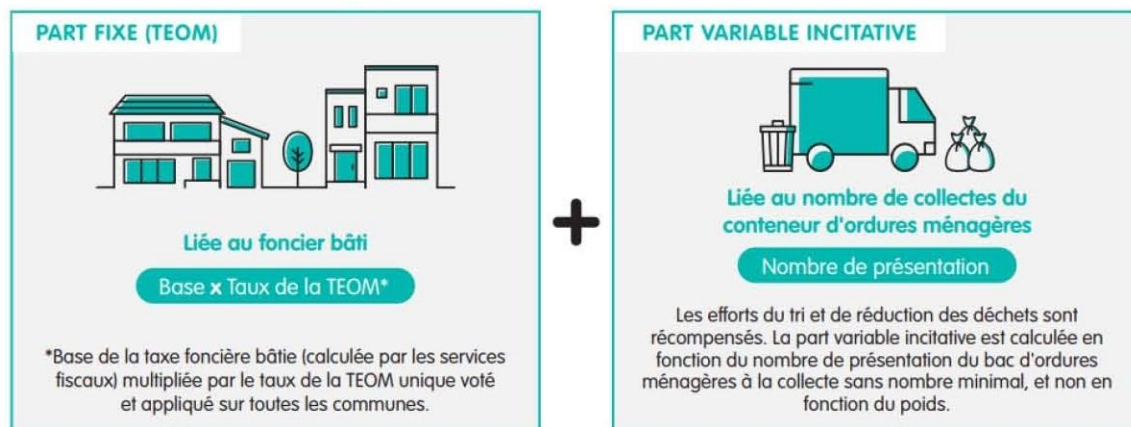
L'instauration de la taxe incitative sur les ordures ménagères :

La tarification incitative est un mode de facturation du service de gestion des déchets ménagers, avec l'objectif de limiter la production de déchets ménagers en facturant à l'utilisateur uniquement ce qu'il produit. Le système de tarification incitative, en lien avec le volume de production de déchets, encourage les usagers à modifier leurs comportements en diminuant la quantité de déchets produits, en augmentant le tri et en adoptant un mode de consommation plus responsable.

Le système de facturation des déchets :

La part fixe (la base de la taxe foncière bâtie, calculée par les services fiscaux, multipliée par le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, TEOM), PLUS la part variable incitative (la part variable incitative est calculée en fonction du nombre de présentation du bac d'ordures ménagères à la collecte et non en fonction du poids).

La contribution déchets expliquée



Une étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative débutera en 2025 avec une phase de comptage à blanc, suivi en 2026 par un comptage réel. Le paiement de la TEOMi dans la taxe foncière sera en 2027.



Une passerelle himalayenne :

Un projet de création d'une passerelle himalayenne au-dessus du Lac de Guerlédan entre les communes de Caurel et Guerlédan.



Image : Loudéac communauté

La communauté de communes Loudéac Communauté Bretagne Centre, travaille à la construction d'une passerelle himalayenne de 275 mètres de long et 1,20 mètre de large (Pont léger suspendu métallique, fixé seulement aux deux extrémités), au-dessus du Lac de Guerlédan entre les communes de Caurel et Guerlédan. Une évaluation environnementale a été réalisée et deux demandes de permis d'aménager sont déposées sur les communes concernées.

Une procédure de participation du public a été organisée entre le 14 octobre et 15 novembre 2024 pour recueillir les observations du public.

L'implantation de la passerelle sera dans le bois de Caurel, sur un espace privé, et en face, côté Guerlédan, sur le site du camping communautaire « Le Point de vue ».

Les objectifs du projet permettent aux randonneurs effectuant le tour du lac de gagner 5,34 km par rapport au contournement de l'anse de Landroanec en reliant directement le bois de Caurel au pôle d'activités touristiques du Rond-Point du Lac ; créer une nouvelle boucle (1h 20 mn) autour de l'anse en partant de la base nautique et renforcer l'intérêt et l'attractivité du Lac de Guerlédan.

Le budget :

- 1 534 798 € HT pour la passerelle, dont 1 370 355 € de travaux et 164 443 € de maîtrise d'œuvre
- 441 340 € HT pour les travaux : voies d'accès, parking, cheminements, plantations, sécurisation
- Total projet : 1 976 138 € HT

Le financement du projet :

40% de subventions (Etat, Région Bretagne, Département) et 60% d'autofinancement (Loudéac Communauté - dont 70% des ressources proviennent des entreprises du territoire).

L'accès à la passerelle sera gratuit toute l'année, mais de mi-septembre à la fin février, le bois de Caurel est fermé au public en période de chasse. La passerelle est réservée aux piétons. Il est interdit de traverser à vélo et la passerelle ne sera pas accessible PMR.

La phase des travaux est prévue entre novembre 2024 et juin 2025, avec l'inauguration de la passerelle en juillet 2025.



Image : Loudéac communauté

Un tournage d'une série de France TV :



D'accessoires de film... un faux mégalithe au fond d'un ancien puits ardoisier.

En juin, il y avait des choses étranges qui se passaient dans le bois de Keriven. On a vu 30 à 40 personnes, une dizaine de gros camions, beaucoup de voitures garées sur un terrain dans le petit hameau de Keriven. Non ! Ce n'était pas la fête de Keriven. De plus, dans le bois et lorsqu'en y regardant de plus près, on pouvait voir des caméras, de l'équipement d'éclairage et des microphones.

C'était l'équipe de la série Anaon, un thriller fantastique, inspirée de la mythologie bretonne créée par Bastien Dartois, qui sera diffusé en 2025 sur France Télévisions et Prime Vidéo.

L'équipe de tournage a utilisé un ancien puits ardoisier pour filmer certaines scènes ainsi que certains des sentiers dans le bois de Keriven.

ANAON est un thriller fantastique de 6 x 52 minutes, qui suit le parcours de Maximilien, major de la gendarmerie de Harz en Bretagne, et de sa fille Wendie âgée de 15 ans. Alors que Maximilien enquête sur de mystérieuses disparitions, la vie de Wendie bascule dans l'étrange lorsqu'elle déclenche un terrifiant pouvoir : celui de flétrir la nature qui l'entourne... Que lui arrive-t-il ? A-t-elle perdu la tête ? Tout cela est-il vrai ?

Campagne frelons asiatiques 2024 :

La commune de Caurel a continué à participer à la campagne piégeage frelons asiatiques printemps du Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles des Côtes d'Armor (GDSA22). Voici les statistiques de Caurel :

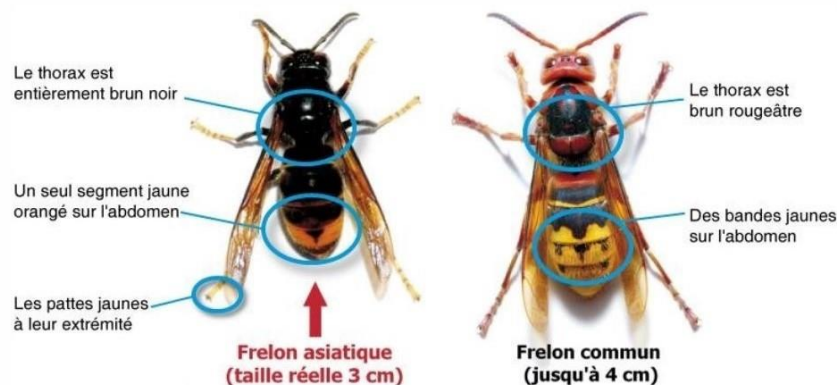
	2023	2024
Nombre de prises fondatrices frelons asiatiques (FA) :	943	226
Nombre de prises frelons européens :	295	73
Nombre de prises autres insectes :	320	199
Nombre de piègeurs :	15	26
Nombres de pièges distribués :	28 + 11 personnels	52

Les statistiques sont plus basses que l'an dernier. On a eu une météo très compliquée cette année, avec beaucoup de pluie et un retour du froid en mars-avril, par conséquent, tous les pièges n'ont pas été engagés. Cette année, 26 piègeurs ont été engagés mais seulement 10 fiches de comptage complétées ont été retournées.

Si vous avez un nid de frelons asiatiques chez vous, merci de contacter la mairie.



Comparaison entre les principaux hyménoptères



Les travaux et aménagement du bourg :



Four à pain avant

Photo : Jean LESOEN



Four à pain après

Coût de l'ensemble des travaux 2024 :

- Les rénovations de la salle des fêtes (menuiserie intérieure ; plafond acoustique suspendu ; éclairage ; chauffage) : 24 404, 28 € TTC
- Aménagement haut du cimetière : 6 552 € TTC
- Voirie (Les Granges, 472m ; Rue de la fontaine, 166m ; Impasse Lein Ker, 189m) : 41 902,51 € TTC
- La rénovation four à pain : 14 542, 44 € TTC

Le Lotissement... une mise à jour :



En 2016, le conseil municipal s'est prononcé en faveur d'un lotissement sur un terrain dans le centre bourg. En 2017, le cabinet DCI a été désigné pour suivre le dossier avec 7 lots de 450m² à 750m². Après un certain temps, en 2019, l'aménagement était terminé et les parcelles ont été mises en vente avec les sept lots réservés très rapidement.

Malheureusement, la pandémie de covid est arrivée en 2020, et des acheteurs ont retiré leurs offres. Tous les lots se sont vendus à ce jour, et les maisons sont soit construites ou en cours de construction. « Rue du Four à pain » est le nom attribué à la rue du lotissement situé à côté du four à pain récemment rénové.

L'école :

Le mot du maître de l'école :

Pour les élèves de l'école de Caurel, l'année 2023-2024 a été riche en projets, autour du thème de la nature. Avec Gaspard Prénovec, intervenant en musique, et Bruno Righi, poète, les enfants ont participé à la mise en voix d'un magnifique album-CD de poésies, « Tous amis », mettant à l'honneur les grosses et les petites bêtes qui habitent nos maisons et nos forêts.

Cédric Anjot, de la compagnie Animagic, a accompagné les élèves dans la réalisation d'un film, de l'écriture du script jusqu'au montage. Les rues et les bois de Caurel ont servi de décors à une belle histoire où l'amitié, la solidarité et la connaissance permettent à une bande d'enfants de soigner une nature abîmée par les hommes.

En juillet, les enfants ont participé à une classe découverte au Centre Forêt-Bocage, à La Chapelle-Neuve. Durant ces trois jours, nature et imaginaire se sont mélangés pour le plus grand plaisir des enfants. Ils sont revenus la tête emplie de contes et de bocages, de faines, de hérissons, de fées et de korrigans.

Cette année, pour le spectacle de Noël, Gaspard viendra à la salle des fêtes, le jeudi 19 décembre au soir, pour nous offrir un concert. Les enfants l'accompagneront sur quelques chansons. A la fin du spectacle, Bruno et Gaspard remettront à chacun des enfants un exemplaire de l'album-CD auquel ils ont contribué.

Tout au long de l'année, ce sont les mers et les océans qui seront à l'honneur. Les enfants découvriront le monde (géographie et sciences) à travers le périple des navigateurs et des navigatrices du Vendée Globe. Nous suivrons leur évolution sur la Terre, les règles de vie sur un bateau, comment flottent les voiliers et comment ils avancent.

Tout au long de l'année, nous découvrirons également quelles créatures peuplent les océans, ainsi que les dangers qui menacent ce fragile écosystème.

Pour mettre en pratique tout ce qu'ils auront appris, les enfants participeront en avril à une classe de mer de 4 jours à Saint-Pierre Quiberon. Ils s'y familiariseront avec le milieu littoral et feront eux-mêmes de la voile en pilotant des optimistes, avant de monter à bord d'un grand voilier pour une croisière vers Belle-Île en mer.



La fête de fin d'année.

Nicolas Buillon,
Directeur de l'école
primaire de Caurel.

Nos Rassemblements :

La cérémonie des vœux du maire :

Vous étiez nombreux pour la cérémonie des vœux du maire le dimanche 21 janvier 2024. La cérémonie était l'occasion pour le maire d'informer la commune des travaux réalisés en 2023 et de ceux prévus pour 2024. La



cérémonie est un lieu idéal pour les nouveaux habitants et ceux qui sont bien établis, de se rencontrer et de faire connaissance. Bienvenue à tous les nouveaux habitants de Caurel !



Monsieur le maire a félicité les parents du petit Manoa, né le 04/12/2023, et il leur a offert un petit cadeau.

Les cérémonies du 8 mai et 11 novembre :



Philippe Fraval pour la sonorisation, ainsi qu'à Maryse Cadoret pour la vente des bleuets. Remerciements également aux enfants de l'école toujours partant pour célébrer nos chers disparus.

Les cérémonies de 8 mai et 11 novembre ont été bien suivies par les Caurelloises et les Caurellois. Remerciements à nos deux porteurs-drapeaux, René Jégo et André Boscher, et à



Le CCAS :

Cette année, le repas annuel de l'amitié s'est déroulé au sein du restaurant Le Beau Rivage, récemment rénové et géré par un nouveau propriétaire.



Tout le monde a partagé un moment de bonheur dans une ambiance conviviale, tout en dégustant un bon repas.



Plus de 80 personnes ont répondu favorablement à l'invitation au repas de l'amitié au restaurant, peut-être en raison de la nouveauté, cette année, les demandes d'inscription ont été surabondantes.



Les doyens du jour présents à ce repas étaient Mme Lucette Grand, M. Roger Carel et M. Paul Jégo.

Les Bénévoles :

A Caurel, nous avons la chance d'avoir une super équipe de bénévoles ; s'il y a quelque chose qui nécessite une attention dans la commune, ils répondent présents. Par exemple, en juin, un



(photo : Jean LESOEN)

groupe de bénévoles, armés d'outils de jardinage, a dégagé les sentiers qui devaient être utilisés pour des randonnées organisées par les parents d'élèves de l'Amicale laïque. Les bénévoles ont nettoyé derrière l'église et la fontaine, ainsi que sur le site de Keriven et aux Granges.

Un grand merci à tous les bénévoles.

Les Associations :

L'amicale laïque :

Tout au long de l'année, l'amicale laïque a organisé différentes manifestations afin de financer les activités pédagogiques de notre école :

- Le 12 mai, nous avons participé à l'organisation d'une rando mobylettes. Les bénéfices



de cette journée ont été partagés entre l'amicale laïque et l'association Rayon de Soleil.

- Le 16 juin, a eu lieu la fête de l'école durant laquelle les enfants ont présenté un spectacle de chants tziganes préparé en classe avec la participation de l'association OSTIKSEBON de Trémargat. Un repas grillades a aussi été

organisé.

Le matin, il y avait la possibilité de faire une randonnée aux abords du lac de Guerlédan par les sentiers balisés pour l'occasion.

- Le 23 novembre, nous avons organisé un repas bœuf bourguignon à emporter.
- L'année s'est terminée par l'arbre de Noël de l'école le 19 décembre, à l'occasion duquel l'amicale laïque a offert un goûter aux enfants après leur spectacle et la visite du Père Noël.



Nous remercions tous les bénévoles qui nous ont aidés lors de ces différentes manifestations et particulièrement l'Auberge de Guerlédan pour la réalisation du repas.

Les projets sont nombreux pour 2025 : une nouvelle édition de la rando mobylettes, une randonnée pédestre, la fête de l'école...

Un nouveau bureau a été formé le 24 septembre lors de l'assemblée générale annuelle.

Présidente : Virginia Kerboëthau

Trésorière : Nadia Connan

Secrétaire : Nicolas Buillon

Le comité des fêtes :

Après le succès de l'année dernière, le comité des fêtes a continué avec enthousiasme ses animations en 2024.

En janvier, un après-midi jeux de société avec la dégustation de galettes des Rois.

En mai, un troc des plantes avec création d'une jardinière pour les élèves de l'école de Caurel.



En juillet, une opération de nettoyage de la chapelle de Saint Golven a été organisée avec de nombreux bénévoles. Ensuite la chapelle a été le lieu pour une scène ouverte aux musiciens du coin (d'artistes du piano, cornemuse, chant, conteur, guitare...) qui s'est déroulée en septembre.



Les événements prévus pour 2025 :

- un après-midi galettes/jeux
- une fête du pain
- un troc des plantes
- et encore des scènes ouvertes.

Les Mobeurs du 22 :



2^{ème} édition du Rallye des Mobs de Guerlédan.

La balade du dimanche 12 mai 2024 était organisée au profit de l'école de Caurel et de l'association Rayon de Soleil de Mûr-de-Bretagne. Grâce au sponsoring et aux nombreux bénévoles, chaque association s'est vue remettre un chèque de 1 620 €. En effet, le succès était au rendez-vous avec 140 mobeurs et un repas proposé sur le site du Manoir de la roche. Pour la 3^{ème} édition, nous vous attendons nombreux le dimanche 11 mai 2025.

Keriven en fête :

L'association organise tous les ans la fête des voisins, tout Keriven était réuni le samedi 27 juillet pour partager ce moment de convivialité.



Le moment phare de l'association est la fête qui s'est déroulée le dimanche 4 août 2024, le soleil a fait son apparition pour le plus grand bonheur des organisateurs, des bénévoles et aussi du public venu en nombre.

Cette année, les concours traditionnels : tir à la corde, courses à l'œuf, courses en sac et jeté de gerbe de paille ont remporté un vif succès.



Les petits et les grands se sont confrontés tout au long de l'après-midi ; l'esprit de compétition était bon enfant.

Keriven en Fête vous remercie tous : bénévoles, public et donateurs.

L'association Rayon de Soleil :

Chaque année, des associations de Caurel font un don à l'association Rayon de Soleil, mais qu'est-ce que c'est, Rayon de Soleil ?

L'association Rayon de Soleil a été créée en 1998 par André Fraboulet, Marie Annick le Lostec et Jean-Claude Le Tinier, dans le but d'aider les parents qui ont un enfant atteint d'une pathologie grave, telle que le cancer.

Bien que les soins soient remboursés par les organismes sociaux, les frais annexes élevés restent à la charge des parents... donc l'association Rayon de Soleil a été créée pour aider les familles à faire face aux difficultés financières. L'association intervient sur un rayon de 100kms autour de Mûr-de-Bretagne.



L'association Keriven en fête a remis deux chèques de 300€, le premier à Rayon de Soleil, le second à l'Amicale laïque de Caurel

Depuis sa création, l'association a déjà aidé 84 familles pour un montant de 370 000 €.

Chaque année, les membres de l'association vont rendre visite aux enfants hospitalisés à l'hôpital sud de Rennes pendant les fêtes de fin d'année et leur offrent des cadeaux à Noël pour 3 000 €.

Pour plus d'informations, email : michelserandour@orange.fr

Vie Pratique :

Réduire. Trier. Composter.

Au 1er janvier 2024, la réglementation oblige les collectivités à mettre en place le tri à la source des biodéchets. Les déchets de cuisine et de jardin représentent 30 % du poids de notre bac d'ordures ménagères. Collecter, transporter et incinérer ces déchets coûte cher. Une alternative simple et durable existe : traiter soi-même ses déchets organiques par le compostage.

Quels déchets composter ?



Pour vous accompagner et réduire le volume de déchets à traiter sur le territoire, Loudéac communauté a lancé, à partir de janvier 2024, une campagne de distribution de composteurs individuels.

Ceux d'entre vous qui sont déjà équipés d'un composteur fonctionnel, veuillez continuer à l'utiliser. Pour ceux qui souhaitent avoir un composteur individuel, il est demandé de se déplacer en mairie pour remplir une fiche d'inscription (permanence à la mairie tous les mercredis de 10h30 à 12h00).

Une participation de 20€ vous sera demandée pour leur acquisition. Le règlement des composteurs se fait via une facture envoyée par le Trésor Public.

Je gère mes déchets. J'adopte les bons gestes !



GUIDE DU TRI

02 96 66 40 10
servicedechets@loudeac-communaute.bzh

LOUDEAC
communauté

TRI SÉLECTIF

BOUTEILLES, FLACONS, EMBALLAGES PLASTIQUES

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

BRIQUES ET CARTONNETTES

PAPIERS, JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES

En vrac, bien vidés, non lavés. Pas imbriqués.

COMPOST

DÉCHETS ALIMENTAIRES

DÉCHETS DE MAISON

DÉCHETS DE JARDIN

AVEC MODÉRATION

Télécharger notre guide du compostage

ORDURES MÉNAGÈRES

PRODUITS D'HYGIÈNE

LITIÈRES

POISSONS, OS, VIANDES

Déchets à placer dans des sacs fermés à l'intérieur du conteneur

Guide du tri

Téléchargez l'application guide du tri !

VERRES

BOCAUX, POTS EN VERRE, FLACONS

BOUTEILLES

AMPOULES, ASSIETTES, BOUGIES

Les emballages en verre sont présentés vidés de leur contenu et sans bouchon ni couvercle.

TEXTILES

CHAUSSURES PAR PAIRE

VÊTEMENTS, MAROQUINERIES, LINGES DE MAISON

Couettes, oreillers vont en déchetteries. Vos textiles doivent être secs, non souillés et conditionnés dans des sacs.

DÉCHETS DE SOINS

Pharmacie

Les horaires des 9 déchetteries

CORLAY	Mardi et jeudi	9 h à 11 h 45 • 14 h à 17 h 30
	Samedi	9 h à 11 h 45
LA CHÈZE	Mardi et jeudi	9 h à 11 h 45 • 14 h à 17 h 30
	Samedi	9 h à 11 h 45
MERDRIGNAC	Lundi	14 h à 17 h 30
	Mercredi, vendredi et samedi	9 h à 11 h 45 • 14 h à 17 h 30
GUERLÉDAN/ MÛR-DE-BRETAGNE	Lundi, mercredi, vendredi et samedi	9 h à 11 h 45 • 14 h à 17 h 30
PLÉMET	Lundi, mercredi et vendredi	9 h à 11 h 45 • 14 h à 17 h 30
	Samedi	14 h à 17 h 30
SAINT-GOUËNO	Lundi	9 h à 11 h 45
	Mardi, jeudi et samedi	9 h à 11 h 45 • 14 h à 17 h 30
L'HERMITAGE-LORGE	Lundi, mercredi, vendredi, samedi	9 h à 11 h 45 • 14 h à 17 h 30
LOUDÉAC	Du lundi au samedi	9 h à 11 h 45 • 14 h à 17 h 30
PLOUGUENAST	Mardi et jeudi	9 h à 11 h 45 • 14 h à 17 h 30
	Samedi	14 h à 17 h 30

Pensez à rentrer vos poubelles extérieures !

Les agents de la collecte sont passés.....



la poubelle rentre à la maison.

Nous vous rappelons qu'il faut ranger sa poubelle extérieure après le passage des collecteurs.

- Je sors ma poubelle la veille de la collecte,
- Je rentre ma poubelle au plus tard le soir de la collecte.

Si vous laissez votre poubelle sur la voie publique, elle risque également de causer un accident.

À savoir :

Le fait de déposer ses déchets dans des conteneurs, poubelles, bennes, emplacements sans respecter les bons contenants, jours et horaires de collecte, consigne de tri, est sanctionné d'une amende forfaitaire.

Si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivants, l'amende est de 35 €.

Si vous payez après ce délai de 45 jours, l'amende est de 75 €.

À noter :

Si vous laissez un conteneur poubelle ou un bac à ordures ménagères en permanence sur la voie publique, vous vous exposez à une amende de 750 € maximum.

Texte de loi et références :

- Code pénal : article R634-2 : Abandon et dépôt d'ordures
- Code pénal : article R632-1 : Non-respect des règles de collecte
- Code pénal : article R635-8 : Abandon d'ordures transportées dans un véhicule
- Code pénal : article R644-2 : Encombrement permanent sur la voie publique

LE BON VOISINAGE :

LE BON VOISINAGE



**Merci de penser
au voisinage**

Lundi au samedi de 09h00 à 12h et de 14h00 à 20h00

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Merci de respecter les heures des repas

(L'article 6 de l'arrêté préfectoral du 15 mai 2024)

CONTRE LES NUISANCES SONORES

Pour les Côtes d'Armor, l'arrêté préfectoral du 15 mai 2024 fixe les horaires. Ne pas utiliser, pour les travaux de bricolage et de jardinage, des appareils bruyants en dehors des horaires suivants :

- Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Eviter d'utiliser des appareils électroménagers bruyants entre 22 heures et 7 heures.

Article 7 : Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens ou ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage et à conserver la tranquillité des habitants des immeubles concernes, ceci de jour comme de nuit.

REGLEMENTATION SUR LES FEUX

Le brulage des déchets verts ménagers **est interdit en tout lieu toute l'année.** Les déchets verts sont définis comme étant les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille ou de l'arrachage de haies, d'arbres, d'arbustes, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires. Enflammer des végétaux, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement. Cela s'ajoute à la pollution atmosphérique déjà importante.

REGLEMENTATION ELAGAGE

En tant que propriétaire ou occupant, vous vous devez d'entretenir et d'élaguer les arbres, les haies et les branches qui surplombent les voies publiques (article 673 du code civil).

Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites des voies. Ils doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone / la fibre installée sur la commune. Code rural D161-24.

Toutes les plantations plantées entre 0,50m et 2m d'une limite séparative ne doivent pas dépasser 2m de haut (article 671 du code civil). Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin.

Les personnes qui planteraient ou laisseraient croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier pourraient être punies d'une amende - code de la voirie routière Article R.116-2. Pour les particuliers, il est interdit de tailler les haies entre le 15 mars et le 31 juillet. Cette période correspond à la nidification, cruciale pour le cycle de vie des oiseaux.

Rappel du fonctionnement de la bibliocabine.



Les règles du jeu :

- Lire en toute liberté, ni coût, ni inscription n'étant nécessaire.
- Vous pouvez y déposer un livre ou en prendre un que vous avez envie de lire.
- Les livres en bon état et accessibles à tous sont à privilégier (mais pas plus de trois ouvrages à la fois).
- Il est interdit de déposer des sacs débordant de livres, autour de la cabine.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : **DP**

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

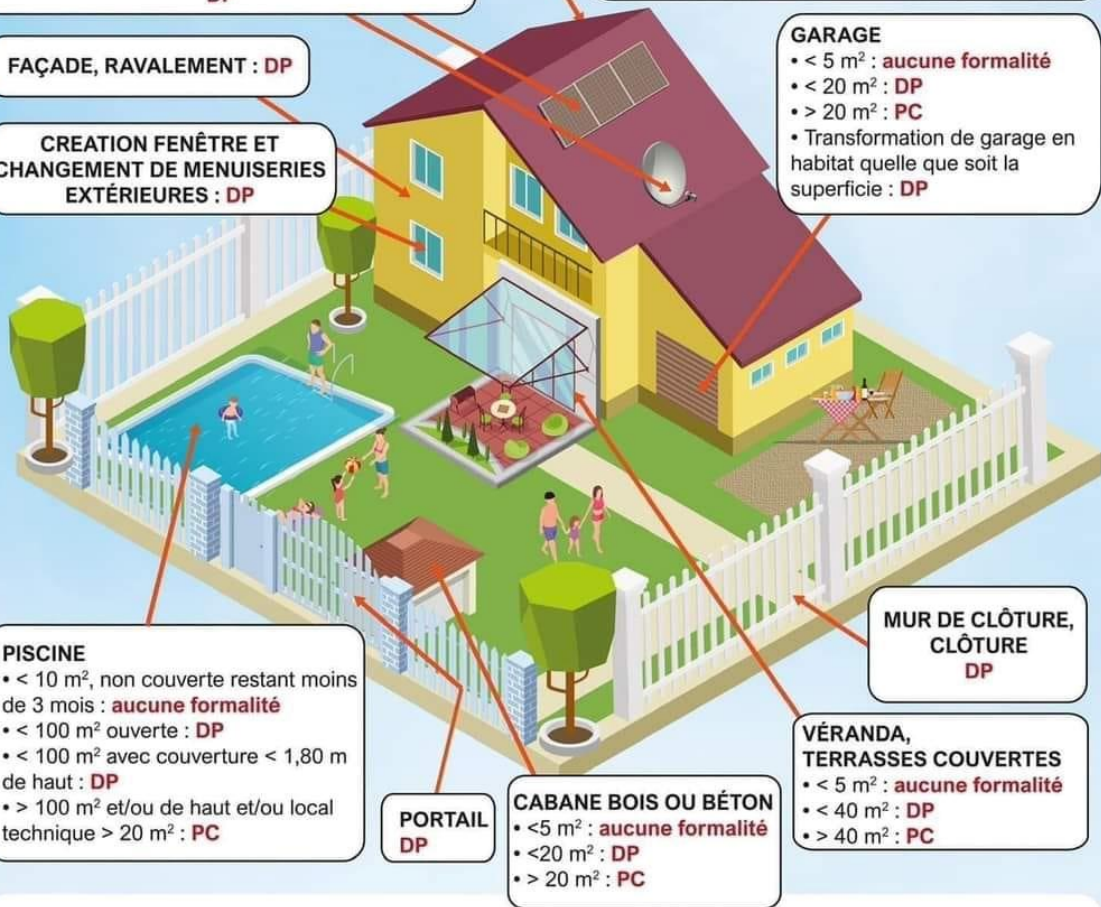
PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : **DP**

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**



PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE **DP**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité
- < 40 m² : **DP**
- > 40 m² : **PC**

PORTAIL **DP**

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

Numéros de téléphones utiles :



Mairie de Caurel : 02 96 28 52 21

les horaires d'ouverture : Du mardi au samedi de 10h30 à 12h.

La permanence des adjoints : Du mardi au jeudi de 10h30 à 12h.

*La permanence de M. le Maire est le vendredi de 10h30 à 12h
ou sur rendez-vous.*

Ecole publique
CAUREL

Ecole/ Garderie : 02 96 26 32 60

LOUDEAC
communauté

Loudéac communauté : 02 96 66 09 09

DF DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Centre des impôts

de Loudéac : 02 96 66 16 60



STGS (service de l'eau)

numéro d'urgence : 09 69 32 69 33



Pharmacie Le Potier

de Mûr-de-Bretagne : 02 96 28 59 49


NUMEROS D'URGENCE

SAPEURS-POMPIERS

18 *ou* **112**

SAMU

15

**GENDARMERIE
POLICE**

17